Ingénierie publique locale

Le SDAIL mode d'emploi

Le SDAIL : un accompagnement pour vos projets

Créé officiellement le 7 juillet 2014 entre les collectivités membres et le Département, le SDAIL est désormais au service des communes et des EPCI lotois pour les accompagner dans leurs projets.

Pourquoi le SDAIL ?

En mutualisant progressivement les besoins d'ingénierie sur l'ensemble du département, le SDAIL est une solution pour maintenir sur le territoire des savoir-faire diversifiés et expérimentés et continuer à offrir aux Lotois un service de proximité au meilleur rapport qualité/prix.

Comment le SDAIL vous accompagne ?

Avec des spécialistes à votre service...

Architectes, ingénieurs, techniciens, juristes, spécialistes des marchés... Grâce à la mise à disposition des services du Département, le SDAIL est capable de mobiliser des équipes pluridisciplinaires disposant d'une grande expérience tant dans la gestion d'opérations courantes que dans la réalisation de grands travaux.

... dans des domaines d'actions variés...

Qu'il s'agisse d'aménagement du territoire, de constructions ou d'équipements publics, de gestion du domaine public ou de gestion foncière, d'entretien des patrimoines historiques, routiers, d'ouvrages d'art, ou bien encore de technologies de l'information et de la communication... le SDAIL est en mesure de vous accompagner.

... et à tous les niveaux

Aide technique, administrative, financière, conseil, expertise, suivi de travaux simples ou accompagnement complet, le SDAIL vous apporte une assistance sur mesure.

NB : Le SDAIL pourra évoluer pour permettre aux communautés de communes d'apporter également leurs savoir-faire dans ces domaines et bien d'autres, notamment celui de l'instruction des permis de construire, où les communes sont souvent démunies.

LOT
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'AMÉNAGEMENT ET D'INGÉNIERIE

Comment bénéficier des services du SDAIL ?

Le «FORFAIT CONSEIL» à votre disposition

Quel est le montant de votre cotisation ?

- 1 € / habitant pour les 2 000 premiers habitants
- + 0,5 € / habitant pour la tranche 2 001 à 3 000 habitants
- + 0,3 € / habitant de la tranche au-delà

NB : Le montant de la cotisation est plafonné à 3 000 €.
Pour 2014, le versement des cotisations intervient au fur et à mesure des adhésions. Si le forfait n'est pas complètement utilisé pour 2014, le reliquat est reporté sur 2015. A partir de 2015, l'appel des cotisations se fera au début de l'année et le forfait devra être consommé dans l'année.

La cotisation annuelle donne droit à 4 journées d'intervention ou 32 h...

Elles peuvent être utilisées :

- Pour une demande d'information, un simple conseil, votre interlocuteur sera en mesure de vous apporter une première réponse et, au besoin, de vous faire rappeler par un service spécialisé.
- Au-delà de simples réponses aux demandes téléphoniques, l'intervention peut prendre la forme d'une rencontre en réunion ou sur le terrain, avec production d'une notice détaillée précisant les préconisations apportées.
- Pour engager la réflexion sur un projet plus important, l'intervention consistera, après plusieurs échanges, à produire une notice diagnostic permettant de situer les enjeux, les modalités d'organisation de la maîtrise d'ouvrage, les possibilités de financement, la nécessité éventuelle de passer par un diagnostic plus étendu...

Si la collectivité décide alors d'aller plus loin dans ce projet avec l'accompagnement du SDAIL, elle peut faire appel à une «INTERVENTION CONVENTIONNÉE».

Des «INTERVENTIONS CONVENTIONNÉES» pour un accompagnement plus spécifique

A quoi sont destinées les «interventions conventionnées» ?

Aux projets qui exigent des moyens d'analyse spécifiques ou un temps d'intervention trop long pour entrer dans le forfait.

Comment ça marche ?

Les modalités de l'assistance qui sera apportée seront définies par convention (contenu de l'intervention, objectifs, moyens engagés, livrables et contribution financière attendue du maître d'ouvrage au titre de participation aux frais engagés par le SDAIL).

Combien ça coûte ?

- 34 € / heure pour un agent de catégorie C
- 40 € / heure pour un agent de catégorie B
- 49 € / heure pour un agent de catégorie A

Pour quelles missions ?

- Des expertises ponctuelles pour caractériser l'état d'un ouvrage ou d'une chaussée, évaluer la sensibilité d'un milieu, anticiper des problèmes de procédures, intervenir dans le domaine foncier...
- De l'assistance à maîtrise d'ouvrage aux différents stades de réalisation d'une opération d'aménagement, qu'il s'agisse de construire un équipement, de restaurer un ouvrage d'art ou un monument historique, d'aménager une traverse ou un espace public... L'objectif principal est alors d'aider au recrutement du maître d'œuvre.
- Un appui dans la définition d'une politique sectorielle et sa traduction sous la forme d'une programmation pluriannuelle de travaux, dans des domaines comme le bâti vacant, les ouvrages d'art, l'entretien routier, l'accessibilité, la gestion des espaces naturels...

Cf. catalogue des interventions SDAIL

Pour vous aider à construire votre projet

Vos contacts sur le terrain

STR Cahors	Daniel Seris	05 65 53 50 50
STR Lacapelle Marival	Dominique Pancou	05 65 53 48 30
STR Saint-Céré	Christian Crouzat	05 65 53 46 10
STR Souillac	Laurent Albagnac	05 65 53 46 60

Présidente :
Danielle Deviers, conseillère départementale

Vice-présidents :
Christian Delrieu, conseiller départemental - Henri Gratias, maire de Durbans

Administration :
Emmanuelle Brocard-Champreux (05 65 53 45 40) - Nathalie Juzwiak (05 65 53 43 43)

LOT
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'AMÉNAGEMENT ET D'INGÉNIERIE

Avenue de l'Europe - Regourd
BP 291 - 46005 Cahors cedex 9
www.lot.fr